



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SOCIETE DES AUTEURS
COMPOSITEURS ET EDITEURS DE
MUSIQUE - SACEM

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
SOCIETE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE -
SACEM
225, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Ce rapport contient 41 pages
Référence : GM/RB

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SOCIETE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE - SACEM

Siège social : 225, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la SACEM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SACEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



SOCIETE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE - SACEM
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
21 avril 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 avril 2022

KPMG S.A.

Geoffroy Muselier
Associé

COMPTES DE L'EXERCICE

2021

Toute reproduction de ces documents,
même partielle, est formellement interdite.

COMPTES DE L'EXERCICE

2021

Toute reproduction de ces documents,
même partielle, est formellement interdite.

DROITS COLLECTES EN 2021						
	DEP & DRM/UC	% 21/20	DRM	% 21/20	TOTAL SACEM	% 21/20
FRANCE & MONACO	559 454 295	5,49	416 460 685	12,04	975 914 980	8,19
Droits Généraux	169 725 678	-3,39	-	-	169 725 678	-3,39
Droits Phono, Vidéo & divers	-	-	56 076 623	11,45	56 076 623	11,45
Copie Privée	-	-	95 391 355	18,70	95 391 355	18,70
Sonore	-	-	78 811 878	465,74	78 811 878	18,63
Audiovisuelle	-	-	16 579 477	19,01	16 579 477	19,01
Online	160 986 724	26,45	196 884 739	20,15	357 871 463	22,91
Télévisions	200 212 490	1,46	42 540 019	-12,34	242 752 509	-1,27
Publiques	60 450 075	15,25	15 533 264	-17,36	75 983 339	6,65
Privées	139 762 415	-3,54	27 006 755	-9,17	166 769 170	-4,50
Radios	28 605 388	-4,64	25 590 343	-10,62	54 195 731	-7,56
Publiques	13 265 245	-3,01	8 172 937	-5,02	21 438 182	-3,79
Privées	15 340 143	-6,01	17 417 406	-13,03	32 757 549	-9,88
Autres	-75 985	-1 990,17	-22 394	-613,51	-98 379	-1 273,83
INTERNATIONAL	66 173 363	-10,42	14 342 075	13,61	80 515 438	-6,91
Collectes par autres O G C	66 173 363	-9,58	14 342 075	13,61	80 515 438	-6,17
Collectes directes	0	-100,00	0,00	N.S.	0,00	-100,00
TOTAL GENERAL SACEM	625 627 658	3,54	430 802 760	12,09	1 056 430 418	6,87

DROITS COLLECTES EN 2020						
	DEP & DR MUC	% 20/19	DR M	% 20/19	TOTAL SACEM	% 20/19
FRANCE & MONACO	530 337 006	-21,48	371 708 133	3,62	902 045 139	-12,77
Droits Généraux	175 680 988	-47,39	-	-	175 680 988	-47,39
Droits Phono, Vidéo & divers	-	-	50 314 940	-19,69	50 314 940	-19,69
Copie Privée	-	-	80 366 136	-6,14	80 366 136	-6,14
Sonore	-	-	66 435 372	-6,15	66 435 372	-6,15
Audiovisuelle	-	-	13 930 764	-6,08	13 930 764	-6,08
Online	127 314 374	31,21	163 861 055	22,19	291 175 429	25,98
Télévisions	197 339 210	-7,75	48 530 021	-2,54	245 869 231	-6,77
Publiques	52 450 236	-1,44	18 797 308	2,84	71 247 544	-0,34
Privées	144 888 974	-9,85	29 732 713	-5,67	174 621 687	-9,16
Radios	29 998 414	-1,47	28 631 620	7,93	58 630 034	2,91
Publiques	13 676 924	2,31	8 604 933	-17,08	22 281 857	-6,16
Privées	16 321 490	-4,44	20 026 687	24,00	36 348 177	9,38
Autres	4 020	-82,46	4 361	47,55	8 381	-67,60
INTERNATIONAL	73 871 878	0,24	12 624 203	11,06	86 496 081	1,68
Collectes par autres O G C	73 184 390	0,65	12 624 203	11,06	85 808 593	2,06
Collectes directes	687 488	-30,15	0	N.S.	687 488	-30,15
TOTAL GENERAL SACEM	604 208 884	-19,34	384 332 336	3,85	988 541 220	-11,67

DEBIT		I - COMPTE DES DROITS COLLECTES			
		%	2021	2020	2021-2020
Droits restant à répartir au 31/12		(1) 10,72	512 785 772	463 142 013	49 643 760
. Collectes restant à répartir	- DEP et DRM/UC	4,54	169 532 706	162 174 897	7 357 808
	- DRM	-0,75	139 162 180	140 214 823	-1 052 643
. Programmes en cours de répartition	- DEP et DRM/UC	31,18	193 214 789	147 285 071	45 929 718
	- DRM	-19,24	10 876 097	13 467 221	-2 591 123
Droits mis en répartition au cours de l'exercice		-5,73	1 006 786 658	1 067 968 346	-61 181 688
1 006 786 658					
		-0,75	1 519 572 431	1 531 110 359	-11 537 927

		II - COMPTE DES DROITS REPARTIS			
Répartitions en instance d'attribution au 31/12		(1) -7,31	253 515 226	273 504 978	-19 989 752
Irrépartissables en instance d'attribution 31/12		(1) NS	0	0	0
Affectations autres qu'aux ayants droit		-8,34	198 713 611	216 787 423	-18 073 813
. Compte de Gestion Ordinaire		18,55	36 352 036	30 664 387	5 687 649
. Prélèvements pour frais		-12,00	104 384 852	118 615 364	-14 230 512
. Retenues pour Oeuvres Sociales (Art. 33 des Statuts)		-22,02	32 996 545	42 316 701	-9 320 155
. 25% sur Copie privée pour actions d'aide à la création		-0,84	24 980 178	25 190 972	-210 794
Affectations aux ayants droit		-2,03	828 062 800	845 232 612	-17 169 812
Réparti aux membres SACEM		-7,38	502 409 777	542 434 281	-40 024 504
Réparti aux mandants (inclus principalement les mandats de réciprocité avec les OGC étrangers)		7,55	325 653 023	302 798 331	22 854 692
		-4,14	1 280 291 637	1 335 525 014	-55 233 377

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais 53 455 220 49 078 542
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales 37 489 003 32 186 460

ET MIS EN REPARTITION		CREDIT			
		%	2021	2020	2021-2020
Droits restant à répartir au 01/01	(1)	-14,64	463 142 013	542 569 139	-79 427 126
. Collectes restant à répartir	- DEP et DRM/UC	-4,91	162 174 897	170 545 488	-8 370 590
	- DRM	8,01	140 214 823	129 813 991	10 400 832
. Programmes en cours de répartition	- DEP et DRM/UC	-36,24	147 285 071	230 999 088	-83 714 016
	- DRM	20,13	13 467 221	11 210 572	2 256 649
Droits collectés au cours de l'exercice		6,87	1 056 430 418	988 541 220	67 889 198
. DEP et DRM/UC		3,54	625 627 658	604 208 884	21 418 774
. DRM		12,09	430 802 760	384 332 336	46 470 424
		-0,75	1 519 572 431	1 531 110 359	-11 537 928

DROITS D'EXECUTION PUBLIQUE & DROITS de REPRODUCTION MECANIQUE					
Répartitions en instance d'attribution au 01/01	(1)	2,22	273 504 978	267 556 668	5 948 311
Irrépartissables en instance d'attribution au 01/01	(1)	NS	0	0	0
Droits mis en répartition au cours de l'exercice		-5,73	1 006 786 658	1 067 968 346	-61 181 688
		-4,14	1 280 291 637	1 335 525 014	-55 233 377

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

49 078 542 56 550 029
32 186 460 38 472 494

COMPTE DE GESTION

CHARGES	%	2021	2020
2021/2020	2021	2020	
I - CHARGES D'EXPLOITATION	2,38	219 249 583	214 143 106
A - Achats et charges externes	10,38	51 622 436	46 769 192
Electricité, gaz et combustibles		779 084	675 813
Imprimés et fournitures de bureau		155 280	185 546
Autres fournitures		294 286	451 125
Loyers des immeubles		11 877 144	10 167 095
Locations de matériel		4 329 307	4 153 785
Entretien		3 862 825	3 783 833
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitances diverses		18 179 300	15 491 727
Honoraires et intermédiaires divers		3 871 215	2 915 195
Frais et honoraires judiciaires		708 581	876 989
Remboursements de frais, missions & contrôles		1 592 139	1 694 671
Réceptions		77 439	144 087
Frais postaux		1 493 209	1 382 378
Frais de télécommunications		921 840	1 090 442
Actions extérieures		3 720	1 600
Services divers		3 477 067	3 754 906
B - Impôts et taxes	2,68	6 496 308	6 326 828
Autres impôts et taxes liés aux salaires		2 395 744	2 460 104
Autres impôts et taxes		4 100 564	3 866 725
C - Charges de personnel	9,51	136 343 275	124 499 042
Appointements, salaires, gratifications		69 758 112	71 751 881
Indemnités, avantages et divers		14 459 047	3 148 358
Cotisations de Sécurité Sociale		20 664 523	20 236 141
Cotisations assurance chômage		2 958 500	3 125 906
Cotisations retraite		11 141 834	11 561 906
Cotisations santé et prévoyance		2 244 790	2 324 520
Contribution retraite		5 200 000	5 200 000
Intéressement		8 147 832	4 969 497
Dotations au Comité d'Entreprise		1 486 287	1 504 380
Dotations aux provisions pour charges de personnel		-628 924	-653 989
Autres charges liées au Personnel		911 274	1 330 441
D - Autres charges d'exploitation	-15,68	2 810 848	3 333 596
Indemnités forfaitaires pour frais des Conseils & Commissions		1 565 136	1 497 579
Cotisations CISAC, BIEM,		290 097	397 104
Subventions diverses		676 364	1 133 526
Dons protocolaires - Usagers		9 097	73 506
Subventions Sociétés d'auteurs		222 883	195 350
Charges diverses de gestion courante		47 272	36 531
E - Dotations aux amortissements	10,81	21 271 247	19 195 602
F - Dotations aux provisions	N.S.	705 468	14 018 845
II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	N.S.	16 861 860	8 841 495
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (I + II)	5,89	236 111 443	222 984 601
EXCEDENT DE PRELEVEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE	N.S.		0
TOTAL GENERAL	5,89	236 111 443	222 984 601

ORDINAIRE (Article 8 des Statuts)

PRODUITS	% 2021/2020	2021	2020
I - PRODUITS DE GESTION COURANTE	-11,13	146 222 207	164 540 633
A - Récupération et refacturation des charges	-4,24	11 846 560	12 371 035
SDRM		1 794 859	3 181 280
COPIE FRANCE		1 362 143	1 426 898
Groupement de Moyens		0	0
MFA		0	74 386
GIE		0	213 248
CDMC		0	79 531
Société Mutualiste des Auteurs		325 649	342 471
SCI des 255 - 227 avenue Charles de Gaulle		32 945	52 094
SCI Villette		23 414	26 691
SCI Châteaudun		26 743	31 484
Comité d'Entreprise		349 763	361 637
SPRE		5 084 580	5 159 935
Usagers		1 535 522	259 800
SACD		390 495	396 675
SCAM		336 805	326 517
AGESSA		177 904	180 503
RACL		40 265	40 837
Autres remboursements de frais		365 473	217 049
B - Retenues sur droits	-18,88	122 201 272	150 645 730
Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice précédent		-26 802 865	5 899 833
Prélèvements en couverture des frais de collectes DEP (Art. 8B8 des Statuts)		33 177 301	35 837 324
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		3 043 119	4 794 046
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM (Art. 8B8 des Statuts)		6 578 461	10 412 759
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DEP (Art. 8B8 des Statuts)		37 942 110	37 450 756
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		293 829	559 863
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM (Art. 8B8 des Statuts)		27 726 711	22 089 129
Cotisations des Sociétaires (Art. 8B1 des Statuts)		1 901 529	1 722 268
Irrépartissables en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		0	0
Collectes DEP affectées en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		21 055 853	17 092 528
Collectes DRM affectées en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		15 296 182	13 571 859
Redevances non réclamées		453 528	340 252
Divers		1 535 514	875 114
C - Autres produits d'exploitation	N.S.	70 329	72 876
D - Reprises sur provisions	N.S.	12 104 047	1 450 992
II - PRODUITS FINANCIERS	21,87	29 782 680	24 438 926
Revenus des participations (SCI des 225 - 227 avenue Charles de Gaulle)		4 545 157	4 514 704
Revenus des participations (SCI Villette)		328 034	314 635
Revenus des participations (SCI Châteaudun)		359 638	326 601
Revenus des titres, dépôts à terme et créances diverses		24 549 851	19 282 986
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	N.S.	29 566 843	2 018 301
IV - PRODUCTION IMMOBILISEE	N.S.	3 247 663	2 957 681
V - TRANSFERT DE CHARGES	-12,25	1 953 553	2 226 196
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE (I + II + III + IV + V)	7,44	210 772 946	196 181 736
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE	N.S.	25 338 496	26 802 865
TOTAL GENERAL	5,89	236 111 443	222 984 601

COMPTE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES ET

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
	%	2021	2020
FONDS DE PREVOYANCE	3,64	30 244 067	29 183 060
Allocations		25 802 711	24 807 904
Allocations de réversion		4 158 376	4 142 266
Versement en capital		275 713	229 623
Versement de réversion en capital		7 266	3 267
FONDS DE SOLIDARITE	0,17	1 964 347	1 960 946
Entraide maladie et secours accordés aux Sociétaires		0	10 900
Frais d'obsèques, allocations décès, couronnes		65 359	54 088
Entraide Mutualiste aux membres âgés de moins de 70 ans		1 696 230	1 675 613
Entraide Mutualiste aux membres âgés de 70 ans et plus		182 457	198 417
Remboursement cotisations Wellaway		8 443	8 397
Divers		11 858	13 532
FONDS DE VALORISATION	11,69	1 390 895	1 245 265
Musique Symphonique et Poésie		666 700	665 000
Musique originale de documentaire		275 965	166 774
Première exécution publique		183 230	148 490
Musique Symphonique et Poésie enregistrées		135 000	135 000
Improvisation de Jazz		130 000	130 000
ACTION CULTURELLE STATUTAIRE (hors fonds de valorisation)	269,47	797 134	215 750
CHARGES DE L'EXERCICE	5,49	34 396 442	32 605 020
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	N.S.	-510 033	-939 284
	7,01	33 886 409	31 665 736

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2021	2020
FONDS DE PREVOYANCE	-5,19	3 544 226	3 738 098
Allocations		3 084 909	3 222 126
Allocations de réversion		433 146	463 668
Versement en capital		25 422	52 140
Versement de réversion en capital		749	164
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	20,65	2 259 990	1 873 238
	3,44	5 804 216	5 611 335

CULTURELLES (Budget spécial prévu à l'article 33 des Statuts)

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
	%	2021	2020
RETENUES SUR LES RECETTES NETTES DE LA SOCIETE	7,01	33 884 067	31 664 596
Prélèvements sur droits répartis		28 714 979	38 579 637
Prélèvements provisionnels		5 169 088	-6 915 041
RESSOURCES DIVERSES	N.S.	2 342	1 141
Fonds reçus pour attribution de prix		983	983
Dons et ressources exceptionnelles		1 359	157
	7,01	33 886 409	31 665 736

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2021	2020
RETENUES SUR LES RECETTES NETTES DE LA SOCIETE	3,44	5 804 216	5 611 335
Prélèvements sur droits répartis		5 670 761	4 982 329
Prélèvements provisionnels		133 455	629 007
DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	N.S.	0	0
	3,44	5 804 216	5 611 335

**AIDE A LA CREATION, A LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT
(25% provenant de la Rémunération pour Copie privée)**

	%	2021	2020
ACTIONS REALISEES DANS L'EXERCICE	-14,45	27 029 135	31 596 347
Aide à la création et à la production		11 544 104	10 849 193
Aide à la diffusion du spectacle vivant		5 184 630	10 383 020
Aide à la formation d'Artistes		1 269 762	1 455 857
Aide à l'éducation artistique et culturelle		681 750	958 000
Fonds pour la Création Musicale (Participation SACEM)		0	1 552 494
Fonds Culturel Franco-Américain		869 388	234 238
Aides financières : mesures d'urgence liées à la crise sanitaire		7 479 500	6 163 546
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-12,17	2 011 166	2 289 854
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE	-24,55	12 283 229	16 279 231
	-17,63	41 323 530	50 165 433

ET A DES ACTIONS DE FORMATION D'ARTISTES
Article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle)

	%	2021	2020
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	-33,17	16 279 231	24 360 986
SOMMES PROVENANT DE LA COPIE PRIVEE	-0,91	20 717 054	20 907 324
Sonore		16 961 590	17 025 899
Audiovisuelle		3 755 463	3 381 425
Participations financières au fonds de secours		0	500 000
RESSOURCES	-10,88	4 263 124	4 783 648
Sonore		3 208 027	3 671 318
Audiovisuelle		1 055 097	1 112 330
RESSOURCES FINANCIERES	-43,49	64 121	113 475
	-17,63	41 323 530	50 165 433

BILAN au 31 décembre 2021					
ACTIF	2021			2020	%
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	347 184 438	222 874 753	124 309 685	138 899 862	-10,50
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 958 112	143 651 793	67 306 319	64 924 659	3,67
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	200 573 732 10 384 380	143 651 793 -	56 921 939 10 384 380	53 807 853 11 116 807	5,79 -6,59
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 058 455	79 210 960	25 847 495	42 400 508	-39,04
Terrains	2 437 553	-	2 437 553	15 937 553	-
Constructions					
- Immeubles en toute propriété	22 758 289	12 811 454	9 946 835	13 347 023	-25,48
- Agencements, Installations sur immeubles en toute propriété	19 379 045	18 100 544	1 278 501	1 667 560	-23,33
Autres immobilisations corporelles					
- Agencements & installations (autres immeubles en location)	26 989 974	20 852 870	6 137 104	5 759 875	6,55
- Matériel de transport	10 622	10 622	-	-	-
- Matériel de bureau	2 544 127	2 351 516	192 610	56 346	N.S.
- Matériel informatique	13 180 161	10 074 892	3 105 269	2 889 318	7,47
- Tableaux, gravures, oeuvres d'art	1 230 570	539 000	691 570	705 212	-1,93
- Mobilier de bureau	12 190 830	10 774 217	1 416 613	968 415	46,28
- Matériels techniques	4 219 664	3 695 845	523 819	686 302	-23,68
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	117 621	-	117 621	382 903	-69,28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 167 872	12 000	31 155 872	31 574 695	-1,33
Participations					
- Participation (capital) - SCI Neuilly	686 025		686 025	686 025	-
- Participation (capital) - SCI Châteaudun	228 675		228 675	228 675	-
- Participation (capital) - SCI Villette	1 524 490		1 524 490	1 524 490	-
- Participations (capital) - Autres	8 205 747		8 205 747	8 205 747	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées à la participation - SCI Neuilly	11 082 507		11 082 507	11 412 350	-2,89
- Créances rattachées à la participation - SCI Châteaudun	93 739		93 739	30 351	N.S.
- Créances rattachées à la participation - SCI Villette	1 786 271		1 786 271	1 728 238	3,36
- Créances rattachées aux participations - Autres	63 140		63 140	200 344	-
Prêts	6 913 402		6 913 402	6 912 590	0,01
Autres immobilisations financières	583 875	12 000	571 875	645 885	-11,46
ACTIF CIRCULANT	1 477 046 896	2 671 807	1 474 375 089	1 427 121 070	3,31
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	231 923 915	-	231 923 915	216 811 019	6,97
- Usagers du répertoire avisés ou notifiés	195 685 478		195 685 478	181 939 422	7,56
- Délégations hors France & Sociétés étrangères	36 238 437		36 238 437	34 871 597	3,92
SOCIETAIRES	37 163 814	2 671 807	34 492 008	31 415 715	9,79
- Avances sur allocations (Art. 8-2 du RAES)	788 598		788 598	12 741	N.S.
- Acomptes sur droits	7 732 469		7 732 469	7 451 999	3,76
- Avances exceptionnelles	5 443 700		5 443 700	3 133 550	N.S.
- Avances provisionnelles	12 236 869		12 236 869	12 510 432	-2,19
- Avances phonographiques	2 848 000		2 848 000	2 540 000	12,13
- Avances semestrielles	4 916 000		4 916 000	5 489 150	-10,44
- Autres comptes débiteurs	3 198 179	2 671 807	526 373	277 842	89,45
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	5 706 490	-	5 706 490	4 723 607	20,81
- Fournisseurs & comptes rattachés	422 899		422 899	326 614	29,48
- Personnel & comptes rattachés	388 374		388 374	298 504	30,11
- Organismes sociaux & comptes rattachés	812 722		812 722	658 407	23,44
- Etat & comptes rattachés	4 082 495		4 082 495	3 440 082	18,67
CREANCES DIVERSES	158 028 490	-	158 028 490	153 943 878	2,65
- SDRM Droits à recevoir, compte courant, etc...	52 659 913		52 659 913	61 443 095	-14,29
- Autres Organismes liés	104 092 957		104 092 957	91 350 554	13,95
- Prestations à notifier	796 282		796 282	641 252	24,18
- Autres comptes débiteurs	479 338		479 338	508 977	N.S.
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	719 437 785	-	719 437 785	787 168 529	-8,60
- Valeurs mobilières de placement	698 080 050		698 080 050	768 112 406	-9,12
- Intérêts courus et non échus	21 357 735		21 357 735	19 056 123	12,08
DISPONIBILITES	293 290 044	-	293 290 044	201 475 295	45,57
- Comptes courants bancaires & postaux	293 187 946		293 187 946	201 386 077	45,59
- Intérêts courus et non échus	20 070		20 070	23 626	-15,05
- Caisse	82 027		82 027	65 592	25,06
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 496 358	-	31 496 358	31 583 027	N.S.
- Charges diverses d'avance	6 157 861		6 157 861	4 780 163	28,82
- Insuffisance de prélèvement pour frais au 31 décembre	25 338 496		25 338 496	26 802 865	N.S.
TOTAL	1 824 231 334	225 546 560	1 598 684 774	1 566 020 932	2,09

BILAN au 31 décembre 2021					
PASSIF	2021		2020		%
CAPITAUX PROPRES (Capital)	13 402 317		13 268 007		1,01
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	5 682 206		16 755 070		N.S.
DETTES	1 579 600 251		1 535 997 855		2,84
DEPOTS RECUS (Dons & legs constitution de prix)	-		3 743 411		-100,00
DETTES FINANCIERES	246 381		55 216		N.S.
- Comptes courants bancaires et assimilés	246 381		55 216		N.S.
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	914 883 603		893 314 442		2,41
- Collectes restant à répartir	154 156 407		148 052 776		4,12
- Programmes en cours de répartition	131 282 351		132 600 691		-0,99
- Répartitions en instance d'attribution	156 391 585		120 690 622		29,58
- Irrépartissables en instance d'attribution	10 348 340		12 811 574		-19,23
- Droits en instance d'individualisation	122 961 578		137 624 655		-10,65
- DEP et DRM/UC	100 216 515		103 601 671		-3,27
- DRM	-		-		-
- DEP et DRM/UC	151 488 449		168 904 889		-10,31
- DRM	88 038 379		69 027 565		27,54
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	7 451 768		11 012 743		-32,34
- Usagers du répertoire & comptes rattachés	6 642 389		10 414 774		N.S.
- Délégations hors France et Sociétés étrangères	809 378		597 969		N.S.
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	191 291 572		173 347 316		10,35
SOCIETAIRES	41 351 479		40 834 577		1,27
- Comptes courants	40 960 379		40 276 157		1,70
- Comptes allocataires	391 100		558 419		-29,96
DETTES D'EXPLOITATION	74 800 892		65 029 362		15,03
- Fournisseurs & comptes rattachés	9 793 875		10 320 557		-5,10
- Personnel & comptes rattachés	25 360 617		15 979 314		58,71
- Sécurité sociale, Organismes sociaux & comptes rattachés	19 384 881		16 444 322		17,88
- Etat & comptes rattachés	20 261 519		22 285 169		-9,08
DETTES DIVERSES	12 386 507		9 226 694		34,25
- Financement de divers investissements	-		-		N.S.
- Autres organismes liés	5 526 200		5 681 772		-2,74
- Autres créiteurs divers	6 860 307		3 544 922		93,52
EXCEDENT DE GARANTIE DES OEUVRES SOCIALES et CULTURELLES	324 904 820		323 154 863		0,54
- Droit d'exécution publique	292 299 246		292 809 279		-0,17
- Droit de reproduction mécanique	32 605 574		30 345 584		7,45
AIDE A LA CREATION (25% Copie privée)	12 283 229		16 279 231		-24,55
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-		-		N.S.
- Excédent de prélèvement pour frais au 31 décembre	-		-		N.S.
TOTAL	1 598 684 774		1 566 020 932		2,09

ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a un total de	1 598 684 774 €
et le Compte de Gestion de l'exercice a un total de	236 111 443 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 14 avril 2022 par le Conseil d'Administration.

Les éléments désignés dans le tableau ci-contre font partie intégrante des comptes annuels.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1		
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	1		
	III - EVENEMENTS POST CLÔTURE	1		
	IV - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Produits à recevoir	6-1		
	2 Charges à payer	6-2		
	3 Charges et produits constatés d'avance	6-3		
	4 Composition du capital social	6-4		
	5 Transfert de charges	6-5		
	6 Résultat exceptionnel	6-6		
	7 Eléments concernant les entreprises liées et les participations	6-7		
	V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan - engagements financiers	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.	12		
13	Effectif moyen	13		
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes	16		
17	VI - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N° 2017-07 DE L'ANC DU 1er DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	17-1		
	2 Prélèvements sur droits	17-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	17-3		
	4 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	17-4		
	5 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	17-5		
	6 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	17-6		
	7 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)	17-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	17-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	17-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

1) RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SACEM sont établis conformément au règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Depuis l'exercice 2018, la SACEM applique également le nouveau règlement de l'ANC n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins (règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017).

En complément des informations prévues par le règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, l'annexe des comptes annuels comporte ainsi les nouvelles informations mentionnées aux articles 131-2 à 131-8 du nouveau règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la SACEM :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Importance relative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) et b) Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- Il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

a bis) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production lorsqu'il peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire entre 2 et 9 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

b bis) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Depuis l'exercice 2013, il a été décidé d'inscrire à l'actif du bilan les frais liés à l'acquisition des immobilisations, et de les amortir sur la durée du bien correspondant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation :

. Constructions	30 ans
. Agencements et installations	3, 5, 10 ou 20 ans
. Matériel de transport	5 ans
. Mobilier et matériel de bureau	3, 5 ou 10 ans
. Matériel informatique	3 ou 5 ans

Les matériels, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

a et b ter) Valeur d'inventaire des immobilisations

À chaque clôture, la Société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur des actifs corporels et incorporels. Les indices de perte de valeur sont l'obsolescence, la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, et autres indications externes.

Si tel est le cas, la Société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation est constatée.

d) Créances « usagers »

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux usagers.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

e) Créances « Sociétaires »

Les comptes des sociétaires débiteurs présentant un risque de non-recouvrement pour absence ou insuffisance de droits font l'objet d'une provision, ajustée chaque exercice. Celle-ci s'évalue à 2 671 807 € à fin décembre 2021.

f) Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

g) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables et de contrats de capitalisation facilement convertibles en un montant connu.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'origine.

La politique générale d'investissement de la SACEM a toujours été basée sur le principe de la sécurité du capital investi.

C'est ainsi que dans cette démarche de sécurité et de qualité de ses placements, la SACEM s'est toujours interdite de procéder à des arbitrages, conservant les titres jusqu'à leur échéance pour pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital.

Dès lors, ce portefeuille est présenté en trésorerie et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information les moins-values potentielles des placements s'élèvent au 31 décembre 2021 à 5 012 084 € et les plus-values à 30 267 713 €.

h) Provisions

La SACEM comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la SACEM. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

i) Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la SACEM.

j) Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) Crise sanitaire

Les mesures gouvernementales mises en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ont continué d'impacter très fortement l'activité musicale.

Cette diminution a entraîné une baisse des droits généraux et une diminution des ressources du compte de gestion mais aussi des ressources du compte des œuvres sociales et culturelles de la SACEM.

La SACEM a reconduit ses actions en faveur de ses membres afin de les aider à surmonter les conséquences de la crise sanitaire ; versement d'aides directes non remboursables, programmes renforcés d'aides aux éditeurs, avances exceptionnelles avec un remboursement à partir de janvier 2023 étalé sur 5 ans.

Un Fonds de sécurisation des revenus a été créé avec le soutien du Centre national de la musique (CNM). Ce fonds est destiné aux auteurs et aux compositeurs dont la rémunération issue de la gestion collective a connu une baisse supérieure à 40% du fait de la crise sanitaire.

Avec le programme « Tous en live », la SACEM a souhaité aider à la reprise de l'activité du secteur des « cafés, hôtels, restaurants » (aide pour l'organisation de concert).

b) Collectes Online

La croissance des collectes Online (+23%) se poursuit poussée par la croissance organique du marché et la conclusion de nouveaux contrats. Ainsi le montant des collectes a dépassé le Milliard d'euros.

c) Activité au Liban

L'activité de la succursale demeure gravement impactée par la crise économique et financière que traverse le Liban. La dévaluation de la Livre Libanaise a conduit à dévaloriser le montant des collectes, parallèlement une subvention d'un montant a été accordée à la succursale.

d) Immobilier

Travaux immobiliers :

Des travaux d'aménagement ont été réalisés au siège social dans le cadre de l'accueil aux sociétaires et dans les locaux destinés à la direction de l'informatique.

Cessions immobilières :

La SACEM a cédé trois biens immobiliers respectivement à Neuilly sur Seine, à Saint Germain en Laye et à Epinal.

e) Accord d'entreprise

Un accord relatif à la mise en place d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée a été signé avec les organisations syndicales en avril 2021 afin de préserver l'emploi dans un contexte de baisse de l'activité de la SACEM liées aux mesures gouvernementales de gestion de la crise sanitaire Covid.

f) Crise Ukrainienne :

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif, en raison des motifs suivants :

- Absence de montants collectés pour 2021 en provenance de l'Ukraine

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et augmentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés (1)	179 916 394	20 715 561		58 223	200 573 732
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles) (1)	11 116 807	19 983 134	20 715 561	0	10 384 380
	191 033 200	40 698 695	20 715 561	58 223	210 958 112
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	15 937 553	-	-	13 500 000	2 437 553
Constructions (2)	48 755 690	6 298		6 624 653	42 137 334
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (3)	59 459 423	3 525 088	-	2 618 564	60 365 946
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	382 903	0	265 282	-	117 621
	124 535 569	3 531 385	265 282	22 743 218	105 058 455
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	10 644 937	-	-	-	10 644 937
Créances rattachées à des participations (4)	13 371 283	121 422	-	467 047	13 025 658
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	6 912 590	340 334	-	339 523	6 913 402
Autres immobilisations financières	720 929	90 992	216	227 830	583 875
	31 649 740	552 748	-	1 034 400	31 167 872
TOTAL GENERAL	347 218 509	44 782 828	20 980 843	23 835 840	347 184 438

(1) Les principaux mouvements proviennent de la création de logiciels et de mise en exploitation de plusieurs applications ainsi que des développements informatiques en cours.

Les sorties d'immobilisations incorporelles correspondent à des mises au rebut de logiciels et à des développements informatiques pour 58 223 €,

(2) Les investissements immobiliers de l'exercice concernent des travaux de climatisation réalisés à la délégation d'Orléans.

Les diminutions de l'exercice correspondent à la vente des sites rue de l'Eglise, Epinal et Saint Germain en Laye.

(3) Les principaux investissements concernent des acquisitions de matériel informatique pour 1 327 563 €, du matériel et mobilier de bureau pour 668 574 € et divers matériels techniques pour 46 026 €.

Les travaux du Siège concernent l'aménagement du Hall BERLIOZ pour 98 266,99€, l'aménagement des étages 14, 15 et 16 de la Tour Initial pour 1 060 653 €, la mise en place d'installations sécurité incendie pour 92 539€ et divers aménagements pour 47 215 €.

Les acquisitions de mobiliers de bureaux pour un montant de 183 511€ correspondent à des achats de systèmes de visioconférence.

Les sorties sont liées essentiellement à la vente des 3 sites :rue de l'Eglise, Epinal et Saint Germain en Laye.

(4) Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Châteaudun et Vilette.

ANNEXE - ELEMENT 3
ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	125 850 030	17 713 592	1 924	143 561 698
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)				
	125 850 030	17 713 592	1 924	143 561 698
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	33 488 059	1 125 696	3 701 756	30 911 999
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	47 783 288	2 431 959	2 455 285	47 759 962
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	81 271 347	3 557 655	6 157 041	78 671 960
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	207 121 377	21 271 247	6 158 965	222 233 658

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
PROVISIONS					
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges (1)	3 125 900	166 902	-	11 500	3 281 302
PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS					
Pour frais de personnel (2)	11 315 585	299 082	11 315 585	-	299 082
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour médailles du travail	2 311 538	-	216 739	-	2 094 799
Autres	4 047	7 023	-	4 047	7 023
	16 757 070	473 007	11 532 324	15 547	5 682 206
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations incorporelles (3)	258 511	-	-	168 416	90 095
Sur immobilisations corporelles (4)	863 715	-	324 715	-	539 000
Sur autres immobilisations financières (5)	75 045	-	63 045	-	12 000
Sur comptes débiteurs sociétaires	2 439 346	232 460	-	-	2 671 807
	3 636 617	232 460	387 760	168 416	3 312 902
TOTAL GENERAL	20 393 687	705 468	11 920 084	183 963	8 995 108

Dont dotations et reprises) - d'exploitation	17 192 742	538 566	11 857 039	172 463	5 701 806
) - financières	75 045	0	63 045	0	12 000
) - exceptionnelles	3 125 900	166 902	-	11 500	3 281 302
	Total	20 393 687	705 468	11 920 084	183 963	8 995 108

(1) **Provision pour litiges :**

Il s'agit des provisions constituées à hauteur des risques encourus sur les dossiers prud'homaux en cours et litiges.

(2) **Provision pour restructurations :**

La constitution de la provision fait suite à la signature avec les organisations syndicales représentatives d'un accord relatif à la mise en place d'une rupture conventionnelle collective et à son accompagnement social.

Provisions pour dépréciation sur immobilisations constituées dans le respect de la méthode en note I1a&b ter):

(3) Le lancement en 2016 du projet Urights avec la société IBM remplace au fur et à mesure du déploiement de Urights l'application SELOL actuelle qui était en charge du suivi des droits Online. Une dépréciation de 90 095 euros correspondant à la valeur nette comptable calculée à fin décembre 2021 de l'ensemble des dépenses de SELOL est maintenue dans les comptes compte tenu de l'avancement du déploiement de la nouvelle application.

(4) La provision pour dépréciation des œuvres d'art destinées à la vente est ajustée à la valeur de marché selon une expertise et s'évalue à 539 000 euros.

La provision des aménagements et agencements de l'immeuble de la rue de l'église est reprise en totalité suite à la cession en 2021 de l'immeuble

(5) Des dépôts de garantie versés et non récupérés au 31 décembre 2021 sont provisionnés pour leur totalité.

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	13 025 658	-	13 025 658
Prêts	6 913 402	-	6 913 402
Autres immobilisations financières	583 875	0	583 875
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés	231 923 915	231 923 915	0
Autres créances	200 898 794	194 435 525	6 463 268
Charges constatées d'avance	31 496 358	29 433 602	2 062 756
TOTAL	484 842 001	455 793 042	29 048 959
Prêts accordés en cours d'exercice	340 334		
Prêts récupérés en cours d'exercice	339 523		

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	246 381	246 381	
Emprunts et dettes financières divers	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 556 536	6 556 536	
Dettes sociales et fiscales	65 007 017	65 007 017	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 237 338	3 237 338	
Autres dettes :			
- Collectes à répartir	914 883 603	914 883 603	
- Usagers	7 451 768	7 451 768	
- Redevances notifiées non réglées	191 291 572	191 291 572	
- Sociétaires	41 351 479	41 351 479	
- Dettes diverses (1)	349 574 556	24 669 736	324 904 820
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL	1 579 600 251	1 254 695 431	324 904 820

(1) Dettes diverses = 349 574 555,92 € dont 324 904 819,88 € d'excédent de garantie des œuvres sociales et culturelles des sociétaires.

Au titre du régime d'allocations d'entraide de la SACEM (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme d'allocations trimestrielles.

Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la SACEM sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide.

Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la SACEM est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

ANNEXE - ELEMENT 6 - 1

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	21 357 735,23
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	0,00
Intérêts courus sur comptes livrets	20 070,40
Créances clients et comptes rattachés	0,00
Autres créances : Organismes sociaux, état et débiteurs divers	3 157 271,13
TOTAL	24 535 076,76

ANNEXE - ELEMENT 6 - 2

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102,68
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 686 959,56
Dettes sociales et fiscales	26 424 170,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 219 776,99
Autres dettes	2 395 167,30
TOTAL	33 726 177,36

ANNEXE - ELEMENT 6 - 3

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	-	-
Charges constatées d'avance	6 025 937	-
Stocks	131 924	-
Insuffisance de fin d'exercice	25 338 496	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	31 496 358	-

ANNEXE - ELEMENT 6 - 4
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des Sociétaires à leur valeur historique.

Il a été enregistré 14 671 admissions en 2021.

La SACEM compte 194 937 Sociétaires au 31 décembre 2021.

Le droit d'entrée est fixé à 10 € par décision du CA SACEM du 03/06/2021 (avec effet au 16/06/2021),

avec la perception de frais d'admission de 90 € pour les créateurs et 290 € pour les éditeurs.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 5
TRANSFERT DE CHARGES

Depuis 2004, le Conseil d'Administration de la SACEM a réintroduit la retenue au titre des frais de fonctionnement relatifs à la gestion des fonds issus du "25% Copie Privée".

Cette réaffectation est constatée en transfert de charges.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 6
RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels représentent, à hauteur de 29 248 000 €, les produits de cessions des actifs immobiliers,

Les autres produits exceptionnels s'élèvent à 330 343 € et correspondent à des remboursements de sinistres, des règlements de litiges et des régularisations diverses

Les charges exceptionnelles se composent des éléments suivants :

16 586 176 € correspondant à la valeur nette comptable des actifs cédés.

275 683 € lié à diverses régularisations (pénalités, dépôts et cautionnement, litiges prud'hommes)

ANNEXE - ELEMENT 6-7

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Participations	10 639 594	5 328
Créances rattachées à des participations	12 962 518	
Autres créances	52 790 281	197 870
Dettes diverses	46 907	
Produits de participations	5 232 829	

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS	
	2020	2021
Avals et Cautions bancaires aux sociétaires	-	-
Indemnités de fin de carrière (1)	16 181 210	15 099 379
Engagement de soutien financier (2)	-	-

- (1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise. Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- les salariés de la SACEM ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
 - prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
 - prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
 - prise en compte d'un taux d'actualisation de 0,50% (taux iboxx AA 10+) et d'un taux de charges sociales de 47,64%,
 - prise en compte d'un turnover par tranche d'âge revu en 2021.
 - prise en compte de la table de mortalité homme / femme TH0002 TF0002.
- (2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la SACEM prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.
- (3) En qualité d'associé majoritaire de la SACEM Polynésie, la SACEM prend l'engagement d'assurer la continuité d'exploitation de sa filiale.

ANNEXE - ELEMENT 12

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE**

Conseil d'administration et au Directeur Général :	1 288 950 €
Conseil de surveillance :	125 253 €

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN

INDICATEUR 114 DU BILAN SOCIAL EFFECTIF MOYEN SIEGE / REGIONS CONFONDUS	Personnel salarie	Personnel mis à disposition de l'entreprise
INDICATEUR 123 DU BILAN SOCIAL NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES		
Cadres	371	-
Agents de maîtrise	202	-
Employés	803	10
TOTAL	1 376	10

ANNEXE - ELEMENT 15
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
SDRM	61	96,72 %	0
SACEM Luxembourg	10 000	75 %	0
SACEM Polynésie	209	75 %	21 342
SCI DES 225-227 AVENUE CHARLES DE GAULLE	914 700	75 %	6 060 209
SCI CHATEAUDUN	304 900	75 %	479 518
SCI VILLETTE	2 286 735	66,66 %	492 050
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
F.T . "The Digital Copyright Network"	32 000	14,40%	211 000
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales non reprises en A :			
a) françaises	NEANT	NEANT	NEANT
b) étrangères			
2 - Participations non reprises en A :			
a) françaises			
BIEM	412	3,70 %	Non communiqué
b) étrangères	NEANT	NEANT	NEANT

ANNEXE - ELEMENT 16
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes intervenant sur les comptes agrégés de la SACEM s'élèvent à 383 437 € pour les missions afférentes à la certification des comptes, la facturation pour d'autres services représente 251 980 €.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 1

AFFECTATION DES DROITS EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	PRELEVEMENTS pour la gestion (3)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.324-17) (4)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles, éducatives (5)	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (6)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (7) = (1) + (2) - (3 + 4 + 5 + 6)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	702 629 538	961 039 063	134 078 741	-	30 369 331	769 430 225	729 790 304
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs	471 837 356	625 627 658	90 579 740	-	27 325 785	470 479 058	509 080 431
Droit de Reproduction Mécanique	230 792 182	335 411 405	43 499 001	-	3 043 547	298 951 167	220 709 873
2) Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	34 017 453	95 391 355	6 658 147	24 980 178	2 627 214	58 632 575	36 510 695
Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)	-	-	-	-	-	-	-
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)	-	-	-	-	-	-	-
- DEP	-	-	-	-	-	-	-
- DRM	-	-	-	-	-	-	-
Article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)	27 470 762	78 811 878	5 439 041	20 169 617	2 378 854	48 047 571	30 247 556
Article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	6 546 692	16 579 477	1 219 105	4 810 560	248 360	10 585 004	6 263 139
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	-	-	-	-	-	-	-
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	-	-	-	-	-	-	-
3) Produits financiers affectés aux ayants droit							
Total	736 646 991	1 056 430 418	140 736 887	24 980 178	32 996 545	828 062 800	766 300 999 (**)
Renvois	(Cf. Bilan passif n-1)		(Cf. Compte de résultat)				(Cf. Bilan passif n)

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

(**) Dont prélèvements provisionnels pour frais (49 078 542,10 €) et pour œuvres sociales (32 186 460,38 €)

ANNEXE - ELEMENT 17 - 2

RATIO CHARGES NETTES/COLLECTES					
en % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)					
	en 2020	988 541 220 €			
	en 2021	1 056 430 418 €			
	2021		Ecarts 2021/2020 en %	2020	
	Montants €	%		%	Montants €
Charges brutes de l'exercice	236 111 443				222 984 601
à déduire :					
- Transfert de charges et Production immobilisée	-5 201 216				-5 183 876
- Refacturations	-11 846 560				-12 371 035
- Autres produits d'exploitation	-70 329				-72 876
- Reprises sur provisions	-12 104 047				-1 450 992
- Charges exceptionnelles	-16 861 860				-8 841 495
Charges nettes	190 027 431				195 064 327
- Produits financiers	-29 782 680				-24 438 926
- Cotisations des sociétaires, redevances non réclamées, divers	-3 890 571				-2 937 634
Solde des charges nettes	156 354 180	14,80	-2,16	16,96	167 687 767
Résultat exceptionnel	12 704 983				-6 823 194
Charges nettes de produits exceptionnels	143 649 197				174 510 961
Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)	145 113 566				141 808 264
Excédent (Insuffisance) de l'exercice	1 464 369				-32 702 697

ANNEXE - ELEMENT 17 - 3

SOMMES COLLECTEES MAIS NON ENCORE REPARTIES

Sommes collectées mais non encore réparties						
Montant	Années de collecte					2017 et avant
	2021	2020	2019	2018	2017 et avant	
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits						
TV/Radio	261 651 203	61 018 768	38 383 045	3 457 738	5 100 909	
Droits généraux	168 599 139	21 555 257	22 554 540	441 449	-119 704	
International	53 308 378	12 435 116	3 769 558	493 986	1 328 531	
En ligne (Online)	240 072 386	14 845 370	19 372 539	6 999 370	6 371 863	
Phono/Vidéo	20 795 858	3 187 529	3 721 919	149 320	304 656	
Autres	158 567 896	-	-	6 121	-	
TOTAL A	902 994 860	113 042 040	87 801 601	11 547 985	12 986 255	
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi						
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	18 316 973	3 431 630	3 439 508	3 371 807	4 433 018	
Sous total 1	18 316 973	3 431 630	3 439 508	3 371 807	4 433 018	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	3 545 439	644 403	678 797	665 436	874 870	
Sous total 2	3 545 439	644 403	678 797	665 436	874 870	
TOTAL B	21 862 412	4 076 033	4 118 306	4 037 243	5 307 888	
TOTAL A + B	924 857 271	117 118 073	91 919 906	15 585 228	18 294 143	

ANNEXE - ELEMENT 17 - 4

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 8B3 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition, ou de versement aux titulaires des droits, sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

Une quote-part des produits financiers est réaffectée au compte de gestion du 25% Copie privée, calculée sur l'excédent de ressources correspondant dégagé.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 5

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	42 836 619

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 6

SOMMES VERSEES

	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	826 786 597

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 7

SOMMES COLLECTEES QUI NE PEUVENT ETRE REPARTIES

	(1) Montants au 31 décembre de l'année N-1	(2) Montants transférés des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	(3) Montants utilisés pour des actions culturelles	(4) Montants utilisés conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	(5) Montants transférés des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	(6) Montants proposés à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	(7) Montants au 31 décembre de l'année N (7) =(1) + (2) - (3) - (4) - (5) + (6)
Sommes irrépartissables	273 504 978	108 313 014	4 263 124	36 352 036	87 687 606	0	253 515 226

ANNEXE - ELEMENT 17 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Eléments	2021	2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Excédent de prélèvement	1 464 369	- 32 702 698
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	9 624 535	31 677 244
- Plus-values de cession nettes d'impôt	- 12 665 683	- 1 300 524
= Excédent de prélèvement corrigé	- 1 576 779	- 2 325 978
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	- 3 076 293	- 1 765 689
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	- 15 112 896	24 260 828
Créances sur les autres organismes liés	- 3 959 221	50 599 525
- Variation des créances d'exploitation	24 316 892	- 1 876 663
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	21 569 121	- 66 216 068
Usagers - redevances notifiées non réglées	17 944 256	- 27 554 376
Usagers - sociétés étrangères	- 3 650 975	5 889 744
Sociétaires	516 902	- 134 195
Excédent de garantie des œuvres sociales	- 1 749 957	933 954
Aide à la création (25% Copie Privée)	- 3 996 002	- 8 081 755
Dépôts reçus	- 3 743 411	20 847
Dettes envers les autres organismes liés	- 155 572	- 146 987
+ Variation des dettes d'exploitation	- 13 024 202	- 17 295 848
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	14 301 863	- 43 692 661
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	- 19 522 268	- 14 729 227
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	29 251 859	1 353 248
+ Variation des immobilisations financières	418 823	3 195 978
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations	- 691 747	- 2 328 187
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	9 456 667	- 12 508 188
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	134 310	55 247
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	134 310	55 247
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
Trésorerie d'ouverture	988 588 608	1 044 734 210
Trésorerie de clôture	1 012 481 448	988 588 608

ANNEXE - ELEMENT 17 - 9

SOMMES FACTUREES

	Sommes facturées
	Montant HT
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	389 212 727
Droits généraux	186 992 411
International	100 838 719
En ligne (Online)	455 673 798
Phono/Vidéo	47 607 958
Autres	32 870
TOTAL A	1 180 358 483
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	45 847 903
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	10 054 107
TOTAL B	55 902 010
TOTAL A + B	1 236 260 493